

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.128

L'An deux Mille Onze, le 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 juin 2011

DATE D’AFFICHAGE

Le 14 juin 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIT REPRESENTEE : Mme MAIRE représentée par M. GUIARD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE – M. PRUDENCIO – Mme DUMAS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011**

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITE

Les dispositions du décret du 21 avril 2011, qui portent statut particulier du nouveau cadre d'emplois des chefs de police municipale, fixent l'intégration des agents du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale avec effet du 1^{er} mai 2011.

Les dispositions du décret du 20 mai 2011 qui porte statut particulier du nouveau cadre d'emplois des animateurs territoriaux, fixent l'intégration des agents du cadre d'emplois des animateurs avec effet du 1^{er} juin 2011.

Enfin, les dispositions du décret du 30 mai 2011, qui portent statut particulier du nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, fixent l'intégration des agents des cadres d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives avec effet du 1^{er} juin 2011.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade d'origine	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Grade d'intégration	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
<u>Filière Police Municipale</u>							
Chef de service de police municipale de classe normale	B	2	2	Chef de service	B	2	0
<u>Filière Animation</u>							
Animateur	B	2	2	Animateur	B	2	0
<u>Filière Sportive</u>							
Educateur hors classe	B	4	4	Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^o classe	B	4	0
Educateur de 1 ^o classe	B	3	3	Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^o classe	B	3	0

Il est proposé également de compléter le tableau des effectifs des agents non titulaires comme suit :

Agents non titulaires	Catégorie	Secteur	Rémunération	Contrat
<p>Animateur du patrimoine et de l'architecture (délibération du CM du 30 juillet 2010 créant un service d'animation de l'architecture et du patrimoine comportant un poste d'animateur du patrimoine à temps plein par voie de concours de catégorie A)</p> <p><u>Missions</u></p> <p>- mettre en œuvre le programme d'actions défini par la convention de Ville ou Pays d'art et d'histoire - sensibiliser la population locale, initier le public jeune au travers d'ateliers de l'architecture et du patrimoine, accueillir le public touristique en mettant à sa disposition des programmes de visites découvertes, former les guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux, et mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine.</p>	A	CULT	Indice brut 566 (participation au financement du poste à hauteur de 50% par la DRAC pendant 3 ans)	3 ans à temps complet renouvelable 1 fois (article 3 –alinéa 4)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
-
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

Grade d'origine	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Grade d'intégration	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
<u>Filière Police Municipale</u>							
Chef de service de police municipale de classe normale	B	2	2	Chef de service	B	2	0
<u>Filière Animation</u>							
Animateur	B	2	2	Animateur	B	2	0
<u>Filière Sportive</u>							
Educateur hors classe	B	4	4	Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1° classe	B	4	0
Educateur de 1° classe	B	3	3	Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2° classe	B	3	0

- de compléter le tableau des effectifs des agents non titulaires comme suit :

Agents non titulaires	Catégorie	Secteur	Rémunération	Contrat
Animateur du patrimoine et de l'architecture (délibération du CM du 30 juillet 2010 créant un service d'animation de l'architecture et du patrimoine comportant un poste d'animateur du patrimoine à temps plein par voie de concours de catégorie A)	A	CULT	Indice brut 566 (participation au financement du poste à hauteur de 50% par la DRAC pendant 3 ans)	3 ans à temps complet renouvelable 1 fois (article 3 – alinéa 4)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 juin 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD